



TAXE D'APPRENTISSAGE 2022

Document uniquement réservé aux entreprises localisées en France, hors départements 57, 67 et 68, à retourner impérativement avant le 31 mai 2022.

Les Compagnons du Devoir
Taxe d'apprentissage 2022
115, boulevard Charles-Arnould
CS 50043
51721 Reims CEDEX
clubta@compagnons-du-devoir.com

0800 94 66 99
Appel gratuit depuis un poste fixe

Reverser votre taxe d'apprentissage aux Compagnons du Devoir, c'est avoir l'assurance que votre versement sera utilisé pour :

- > Promouvoir les métiers et accompagner les jeunes vers une formation de qualité, riche d'expériences ;
- > Accueillir les jeunes de votre région dans nos différents sites de formation.



CABINET COMPTABLE

SIRET

Raison sociale :

Adresse :

Code postal :

Ville:

Téléphone :

E-mail :

Contact :



VOTRE ENTREPRISE

SIRET

Raison sociale :

Adresse :

Code postal :

Ville:

Téléphone:

E-mail :

Fax:

Contact :

NAF IDCC



SOLDE TAXE D'APPRENTISSAGE

Effectif total annuel moyen :

(défini par l'article L1111-2 du Code du travail)

Masse salariale 2021 : €

(Le calcul de la taxe d'apprentissage se fait sur la base de la masse salariale 2021)

Montant de votre taxe d'apprentissage : MS x 0,68 % = A €

Part principale à verser à votre OPCO : A x 87 % = B €

Montant à verser * A x 13 % = C €

* voir au dos



MODE DE RÈGLEMENT

Par carte bleue via notre portail ProTaxe www.protaxe.fr

Par virement sur le compte (indiquez « TA + votre SIRET » dans le libellé)

Titulaire de compte : AOCDTF
Domiciliation : Centre d'affaires IDF institutions
BIC : BNPAFRPP XXX
IBAN : FR76 3000 4025 1600 0103 6561 544

Par chèque, n° :
établi à l'ordre de AOCDTF

EXONÉRATION : masse salariale inférieure ou égale à 114 441,60 €
ET au moins 1 apprenti(e) présent(e) pendant l'année.

LA TAXE D'APPRENTISSAGE EN 2022

A – Montant brut de votre taxe d'apprentissage.

Le taux d'imposition est de 0,68 % de votre masse salariale 2021.

B – Part principale de la taxe d'apprentissage consacrée au financement de l'apprentissage (87%), à verser à votre OPCO :

- > pour les entreprises de moins de 11 salariés :
1er acompte de 40 % le 15 septembre 2021
dernier acompte de 60 % avant le 01er mars 2022.
- > pour les entreprises de plus de 11 salariés :
1er acompte de 60 % avant le 01er mars 2021
2ème acompte de 38 % avant le 15 septembre 2021,
et un dernier acompte de 2% avant le 01er mars 2022.
- > depuis le 01er janvier 2022, déclaration et règlement mensuel à l'Urssaf ou la MSA (sur la masse salariale 2022)

C – Solde de la taxe d'apprentissage consacrée au financement des organismes oeuvrant pour la promotion des métiers et des établissements de formations initiales professionnelles ou technologiques (13 %).

Vous avez l'obligation de verser les 13 % de votre taxe d'apprentissage à des associations ou établissements scolaires habilités avant le 31 mai 2022.

>> Les Compagnons du Devoir sont habilités à percevoir 30 % du solde de taxe d'apprentissage par arrêté du 30 décembre 2021.

Les entreprises concernées par cet impôt :

Toutes les entreprises employant au moins un salarié et exerçant une activité commerciale, industrielle ou artisanale relevant du régime fiscal des bénéficiaires industriels et commerciaux (BIC)

Les entreprises exonérées/affranchies de la taxe d'apprentissage :

- > Les groupements d'employeurs agricoles
- > Les membres de professions imposables dans la catégorie des bénéficiaires non-commerciaux (BNC)
- > Les sociétés civiles de moyens
- > Les associations imposables dans la catégorie BNC
- > Les établissements de santé, médico-sociaux et sociaux
- > Les mutuelles
- > Les entreprises ayant employé un apprenti durant l'année 2021 et qui cumulent une masse salariale inférieure à 114 441,60 €

Les Compagnons du Devoir

Au-delà de la formation, le compagnonnage est une expérience professionnelle, humaine et culturelle au sein de laquelle s'expriment toute la force et la générosité de la transmission.

Nous sommes convaincus que c'est en garantissant à la jeunesse une formation solide et la pratique d'un métier, que l'avenir se construit positivement et durablement.

Les Compagnons du Devoir constituent une extraordinaire aventure collective que nous bâtissons ensemble depuis les origines du compagnonnage.

QUELQUES CHIFFRES

+ de 9000

apprentis au 31/12/2021

59

maisons de Compagnons à travers la France

90%

des jeunes ont un emploi à l'issue de leur Tour de France

1700

jeunes vivent une expérience internationale chaque année

NOS FILIÈRES MÉTIERS

Bâtiment et aménagement

Matériaux souples

Métiers du goût

Technologies de l'industrie

NOS SIÈGES RÉGIONAUX

